

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL de THÈREVAL

Date de convocation	19 mars 2024	Nombre de conseillers en exercice	23
Date d'affichage de la convocation	19 mars 2024	Nombre de conseillers présents	17
Date d'affichage du procès-verbal	2 avril 2024	Nombre de votants	21

*_*_*_*_*

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 Mars à 20 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de THÈREVAL.

Étaient présents :

QUINQUENEL Gilles, WOLFF Claudine, DUBOURG Thierry, VILLEDIEU Nelly, ROUSSELLE Daniel, BEDOUIN Jean-Pierre, MARESCQ Anita, HERVIEU Régine, LECHEVALLIER Sandrine, MAZIER Laëtitia, FOLLIOU François, LEPINGARD Séverine, LESENECHAL Sylvain, BOURDIER Nicolas, SOPHIE Gérard, BUELO Maxime, Alain MAZELINE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Charline MAQUEREL ayant donné procuration à Thierry DUBOURG
Francois STREIFF ayant donné procuration à Francois FOLLIOU
Marie Lise BOUSSARD ayant donné procuration à Claudine WOLFF
Véronique LEMERAY ayant donné procuration à Sandrine LECHEVALLIER
Patricia GODEFROY, Guillaume DUBOURG

Absent(e)(s) :

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de Séance : Nelly VILLEDIEU

*_*_*_*_*

Ordre du jour :

- 1°) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2°) Approbation du procès-verbal du 5 MARS 2024
- 3°) Vote des comptes de gestions 2023
 - Budget principal
 - Budget « Le Tilia »
 - Budget « Les Ombelles »
 - Budget « Lotissement LCE »
- 4°) Vote des comptes administratifs 2023
 - Budget principal
 - Budget « Le Tilia »
 - Budget « Les Ombelles »
 - Budget « Lotissement LCE »
- 5°) Taux d'imposition 2024
- 6°) Vote des budgets 2024
 - Budget principal
 - Budget « Le Tilia »
 - Budget « Les Ombelles »
 - Budget « Lotissement LCE »
- 7°) Ligne de trésorerie
- 8°) Divers devis à valider
- 9°) Robot de tonte – Contrat d'assurance – Avenant Association Football
- 10°) Bande de terrain « Les ombelles »
- 11°) Tarifs : salle des fêtes + salle culturelle + cantine + garderie
- 12°) Rythmes scolaires

13°) Lotissement LCE – Nom

14°) Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAEr)

15°) Extension d'un élevage laitier et mise à jour du plan d'épandage.

16°) Informations et questions diverses :

Point ajouté à l'ordre du jour :

Encaissement de chèques d'EDF

Accepté à l'unanimité par les membres du conseil municipal

1°) Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Nelly VILLEDIEU comme secrétaire de séance.

2°) Approbation du procès-verbal du 5 Mars 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les conseillers municipaux.

3°) Approbation des comptes de gestion 2023 – Budget principal et budgets annexes

En présence de Mr Camus, inspecteur des finances publiques, Conseiller aux Décideurs Locaux de Saint lo, Monsieur le Maire propose de voter les comptes de gestion 2023 . Les chiffres étant les mêmes que ceux des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes lotissements et espace commercial 2023, à l'unanimité,

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion

Budget principal

Budget annexe espace commercial

Budget annexe lotissement « route de la Grotte »

Budget annexe lotissement « LCE 2018 »

dressés par Monsieur l'inspecteur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4°) Vote des comptes administratif 2023

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote des comptes administratifs et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations. Considérant que Mme WOLFF, première adjointe a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption des comptes administratifs, Considérant que Mr Gilles QUINQUENEL, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme WOLFF pour le vote de comptes administratifs. Mme WOLFF explique le détail des comptes administratifs de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction.

Compte administratif 2023 du Budget principal :

Le compte administratif 2023 présente

Déficit d'investissement de 300 374.58 €

Excédent de fonctionnement cumulé de 448 148.71 €

Restes à réaliser en Investissement

Dépenses : 188 892,47 €

Recettes : 559 128,80 €

Affectation du résultat de fonctionnement :

Report au OO2 Recettes de fonctionnement : 448 148,71 €

Après avoir délibéré, à la majorité, 1 abstention, le conseil municipal approuve le compte administratif 2023, du budget principal.

Compte administratif 2023 du Budget annexe Espace commercial

Le compte administratif 2023 présente un

Déficit d'investissement de 24 268,63 €

Excédent de fonctionnement de 10 141,43 €

Restes à Réaliser d'Investissement

Dépenses : 0

Recettes : 129 555 €

Affectation du résultat de fonctionnement

Report au OO2 Recettes de fonctionnement : 10 141,43 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2023, du budget annexe Espace commercial.

Compte administratif 2023 du Budget annexe Lotissement « Les ombelles »

Le compte administratif 2023 présente un

Déficit d'investissement de 263 907,40 €

Excédent de fonctionnement de 97 553,79 €

Restes à Réaliser d'Investissement

Dépenses : 0

Recettes : 0

Affectation du résultat de fonctionnement

Report au OO2 Recettes de fonctionnement : 97 553,79 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2023, du budget annexe lotissement « les Ombelles »

Compte administratif 2023 du Budget Lotissement « LCE 2018 »

Le compte administratif 2023 présente

Déficit d'investissement de 19 506,95€

Déficit de fonctionnement de 15 027,36 €

Restes à Réaliser d'Investissement

Dépenses : 0

Recettes : 0

Affectation du résultat de fonctionnement

Report au OO2 Dépenses de fonctionnement : 15 027,36 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2023, du budget annexe lotissement « LCE 2018 »

5°) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Mr le Maire propose de voter les taux d'imposition des taxes locales pour 2024 avec une augmentation de 3 %

- Taxe foncière : part communale : 35,57 %
- Taxe foncière non bâti : 35,32 %
- Maintien Taxe habitation : 10,03 %

A la majorité, 3 avis contraires (Anita Marescq, Nicolas Bourdier, Séverine Lepingard), les membres du conseil municipal acceptent la proposition et chargent Mr le maire de signer les actes de notifications 1259.

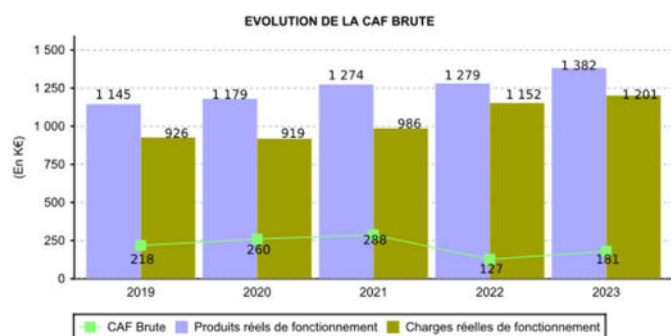
*_*_*

Mr le Maire donne la parole à Mr David CAMUS, inspecteur des finances publiques, Conseiller aux Décideurs Locaux de Saint lo, pour faire un point sur les finances de la commune.

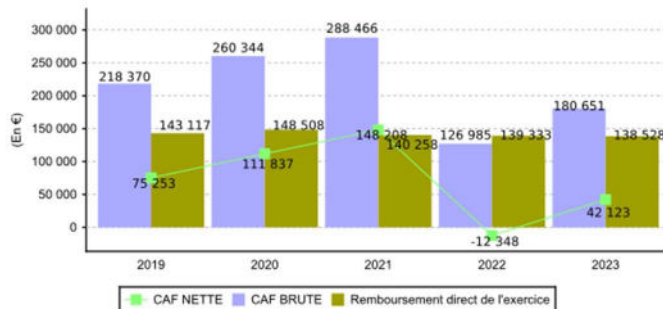
Mr CAMUS a présenté la situation financière de la commune de Thèreal.

La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



EVOLUTION DE LA CAF NETTE



La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Le montant des échéances d'emprunt étant stable à environ 140 K€/an, la CAF nette a régressé sur les exercices 2022 et 2023, impactant fortement le fond de roulement.

Les importantes dépenses d'équipement de 2019 à 2023 expliquent cette situation.

Afin d'assurer un fonctionnement courant de la commune, il est conseillé d'avoir un fond de roulement supérieur à 215 K€/an.

Concernant la gestion de la dette, celle-ci se trouve augmenter entre 2023 et 2026, du fait de la sollicitation d'un prêt relais sur 3 ans, destinée à compenser le non-versement des subventions attendues.

Avec les mesures prises par la commune de limiter les investissements en 2024 et 2025, la situation financière de la commune retrouvera des marges significatives à compter de 2026.

6°) Vote des budgets 2024

Monsieur le maire, rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion. Une note explicative a été transmise aux élus avec la convocation.

Les propositions de budget 2024 s'inscrivent dans une démarche de prudence suite à une année 2023 difficile où pour la 1^{ère} fois, les dépenses de fonctionnement ont progressé plus rapidement que les recettes (dépenses d'énergie, maintenance des bâtiments, fournitures diverses, dépenses de personnel...).

De gros investissements ont par ailleurs été réalisés depuis les 5 dernières années (voiries, écoles, bâtiments...) financés d'une part via d'importantes subventions et d'autre part sur nos fonds propres.

L'appel aux fonds propres a réduit nos marges et nos réserves. Ces investissements étaient par ailleurs nécessaires et nos finances le permettaient sans augmenter notre endettement sur le budget principal. A ce jour 500 000 € de subventions ne sont toujours pas reçues. Cette situation nous a conduit à faire appel à une ligne de trésorerie et à un prêt relais remboursable en 3 ans.

Concrètement le budget 2024 est guidé par les enjeux suivants :

- Reconstituer des réserves sur le budget de fonctionnement : + 448 148 € d'excédent constaté fin 2023, ce qui est tout à fait correct. L'objectif est de constituer des réserves à hauteur de 600 000 € fin 2024 et si possible 700 000 € fin 2025 afin de rembourser les 400 000 € de prêt en 2026, nous permettant alors de dégager une CAF nette positive.
- Augmentation légère des taux de fiscalité : proposition + 3% en 2024. Avec les nouveaux taux, la fiscalité proposée sur la commune de Thèval reste plus faible que dans les communes voisines (foncier bâti : 35.57% ; foncier non bâti : 35.32%).
- Suivi mensuel des dépenses courantes de fonctionnement, afin d'arbitrer et d'ajuster si nécessaire.
- Limiter les investissements 2024 aux travaux nécessaires, sans faire appel aux fonds propres. Une priorisation des divers travaux envisagés en fonctionnement (voiries, bâtiment) devra être établie.

Pour autant cette proposition de budget permet à la commune de Thèval de poursuivre son développement avec diverses réalisations structurantes :

- Extension du lotissement des ombelles avec 10 nouvelles parcelles. Le permis d'aménager doit être déposé prochainement. Ce lotissement s'équilibre financièrement avec des ventes de parcelles qui couvrent la totalité des dépenses engagées et qui permet également de compléter l'équilibre financier du lotissement de La Chapelle Enjurer.
- Projet « Ages et vie » avec construction de 16 studios pour personnes âgées (projet privé). Le permis de construire vient d'être accordé.
- Aménagement du lotissement de La Chapelle Enjurer par un aménageur privé. Un engagement a été formulé ces derniers jours. Le permis d'aménager sera déposé prochainement avec 18 parcelles.
- Acquisition prochaine de la boulangerie d'Hébécrevon par un investisseur privé avec installation d'une boulangerie envisagée avant la fin 2024.
- Vente de l'ex-boulangerie de La Chapelle Enjurer avec projet de réhabilitation envisagée par un investisseur privé. Un projet d'accord a été trouvé avec les propriétaires de la maison voisine pour supprimer le droit de passage.

Concernant le bâtiment « Le Tilia », une bonne nouvelle, à savoir l'occupation complète des divers locaux à louer. Ces loyers permettront de financer l'emprunt et une partie des charges. Une campagne de communication va être engagée pour l'occupation de l'espace de *coworking* situé au RDC.

Budget principal 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT		BP 2024	FONCTIONNEMENT		BP 2024
011	Charges à caract.général	912 518.71 €	013	Atténuation charges	35 000,00 €
012	Charges du personnel	665 000,00 €	70	Produits services	120 600,00 €
014	Atténuation	26 000,00 €	73	Impôts taxes	93 000,00 €
65	Aut.Charg.gest.courante	203 948,00 €	731	Fiscalité locales	538 500.00 €
66	Charges financières	70 000,00 €	74	Dotations	485 000,00 €
67	Autres Charges except.	500.00 €	75	Autres produits	163 535,00 €
68	Dotation provisions	2 000,00 €	76	Produits financiers	0.00 €
042	Opérations d'ordre sect/sect	3 817.00 €	77	Produits except.	0,00 €
022	Dépenses imprévues	-00 €	042	Opérations d'ordre sect/sect	
023	Virt section invest.	-00 €	R002	Excédent n-1	448 148,71 €
	TOTAL	1 883 783.71 €		TOTAL	1 883 783.71 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES 2024			RECETTES 2024		
	Déficit 2023	300 374,58 €			
2181-201901	Cabines en osier	1 980,00 €	024	Vente boulangerie	95 000,00 €
2131-201901	Travaux Ecole	38 480,57 €	13251	Saint lo agglo - Ecole	64 255,00 €
2131-201901	2 Bacs à sable	1 312,00 €	1323	CPS Etudes voirie	11 051,00 €
2131-201901	2 Honoraires école	300,00 €	1321	DETR Sécurité des abords écoles	79 843,00 €
231	Honoraire Etude voies douces	26 523,36 €	1326	Agence de l'eau - Bloc sanitaires	13 333,00 €
2151-202302	Aménagement du bourg	108 528,03 €	1321	DETR - Bloc sanitaire	4 275,60 €
2151-202303	Aire de jeux	4 360,01 €	1323	CD - participation enrobés	43 927,20 €
2151-202303	Préau	5 908,50 €	1323	Fonds vert	22 126,00 €
231	Honoraires Cimetière	1 500,00 €	1323	CPS sécurité bourg	170 900,00 €
			1323	Fonds vert - Végétalisation des cours	54 865,00 €
1641	Annuité d'emprunts 2024	147 000,00 €	10222	FCTVA sur les RAR	30 985,92 €
2151	Aménagement - parcelle Age et vie	29 000,00 €	10222	FCTVA sur fin d'année 2023	80 000,00 €
2131	Eglise	29 081,00 €	10226	Taxe Aménagement	25 000,00 €
2188	Panneaux Agglo/Adressage	4 201,00 €	024	Cession parcelle Age et vie	29 000,00 €
2151	Voirie Cauvinière	10 719,00 €	1321	Subventions église	10 000,00 €
024	Achat parcelle dans les teurses	5 000,00 €	10222	FCTVA 2024	17 413,50 €
2188	congélateur cantine	3 631,00 €			
2188	aspirateur	800,00 €			
2181	Portail Ecole maternelle LCE	4 380,00 €			
2157	chargeur atelier	4 074,00 €			
2151	surcoût Colas bourg	3 000,00 €			
2151	beaumerie	2 928,00 €			

2151	besnardière	5 940,00 €			
2188	photos 80ème	8 400,00 €			
21538	Eclairage public	4 368,00 €			
2188	divers	4 003,17 €	2805	Amts	3 817,00 €
	TOTAL	755 792,22 €		TOTAL	755 792,22 €

Le conseil municipal se prononce sur le vote du budget principal 2024.

Celui s'établit comme suit :

Fonctionnement dépenses/recettes : 1 883 783.71 euros

Investissement dépenses/ recettes : 755 792.22 euros

Adopté à l'unanimité par les membres présents, tel que présenté.

Budget annexe 2024 « Espace commercial » le Tilia :

Mr David Camus, inspecteur des finances publiques, Conseiller aux Décideurs Locaux de Saint lo, explique la nécessité des amortissements liés à l'immeuble du Tilia.

Mr David Camus propose d'amortir les travaux liés à l'immeuble des Tilia sur 60 ans et les subventions reçues lors des travaux de cet immeuble sur 30 ans.

N'ayant pas de question particulière, à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent la proposition faite à savoir :

Amortir le bâtiment et les travaux liés au bâtiment du Tilia : 60 ans.

Amortir les subventions reçues pour la réalisation du Tilia : 30 ans.

Fonctionnement :

DEPENSES			RECETTES		
6061	Consommation eau		002	Excédent N-1	10 141,43 €
6061	Consommation électricité	4 000,00 €	7087	Remboursement électricité	150,57 €
61521	Entretien bâtiment	500,00 €	7087	Remboursement des Charges	3 550,00 €
61523	Entretien du réseau	101,00 €	752	Loyers le Tilia 2023	23 350,00 €
6156	Maintenance Ascenseur eau.....	5 000,00 €			
618	Marquage vitres + plaques prof	200,00 €	777	Amts Espace commercial	100 089,00 €
6283	Nettoyage des locaux - Entreprises	200,00 €	777	Amts Le Tilia	10 329,00 €
63512	Taxes foncières	1 600,00 €			
6811	Amts Le Tilia	11 980,00 €			
675-042	valeur comptable immobilisation cédée	191 041,00 €	778	Autres produits exceptionnels	73 412,00 €
66111	Intérêts emprunt Maison tertiaire	6 400,00 €			
	Total	221 022,00 €		Total	221 022,00 €

Investissement :

DEPENSES			RECETTES		
001	Déficit reporté	24 268,63 €	1311-11	DETR Solde	44 955,00 €
1641-11	Rbt - Emprunt Le Tilia	22 800,00 €	1312-11	CONSEIL Régional solde	24 600,00 €
	S/Total	47 068,63 €		Feader Solde	60 000,00 €
13912	Amts région 2022	1 089,00 €	2131-040	Construction bâtiment public	85 343,00 €
13913	Amts Subt état 2021	2 211,00 €	2135-040	Installation générale	105 698,00 €
13912	Amts sub région 2023	2 192,00 €	28131-040	Amts Le Tilia 2022	10 760,00 €

13913	Amts etat 2023	3 747,00 €	28131-040	Amts le Tilia 2023	1 100,00 €
13913	Amts département 2023	1 090,00 €	28135-040	Amts Le Tilia 2023	120,00 €
13913-040	Amts subv département	18 335,00 €			
13917-040	Amts subv St lo agglo	43 357,00 €			
13918-040	Amts subv européen	38 397,00 €			
	Total	157 486,63 €		Total	332 576,00 €

Le conseil municipal se prononce sur le vote du budget annexe 2024.

Celui d'établit comme suit :

Fonctionnement dépenses 221 022.00 euros recettes : 221 022.00 euros

Investissement dépenses 157 486.63 euros recettes : 332 576.00 euros

Adopté à l'unanimité par les membres présents, tel que présenté.

Budget annexe 2024 lotissement LCE

	Fonctionnement	BP 2024			BP 2024
002	Déficit n-1	15 027,36 €	002	Excédent n-1	- €
6045	Etudes	8 000,00€	7015	Ventes de la parcelle	20 000,00 €
6588	Réglul TVA	10.00 €	757363	Participation BP les Ombelles	20 535,31 €
			7588	Réglul TVA	10,00 €
3555-040	Sortie des terrains vendus	40 537,31 €	71355-042	Ecritures Stock	21 037.36 €
Total		61 581.67 €	Total		61 581.67 €
	Investissement	BP 2024			BP 2024
001	Déficit n-1	19 506,95 €	1641	Emprunt viabilisation	
3555-040	Ecritures Stock	21 037.36 €	3555-040	Sortie des terrains vendus	40 544.31 €
Total		40 544.31 €	Total		40 544.31 €

Le conseil municipal se prononce sur le vote du budget annexe 2024. L'équilibre par section de ce budget 2024 s'établit comme suit :

Fonctionnement dépenses/recettes : 61 581.67 euros

Investissement dépenses/recettes : 40 544.31 euros

Adopté à l'unanimité par les membres présents, tel que présenté.

Le conseil municipal autorise Mr le Maire ou ses adjoints à procéder à la vente du terrain à un investisseur privé pour 20 000 €, et le/les charge de signer les documents s'y afférents.

Budget annexe 2024 lotissement « les ombelles »

BP - Fonctionnement					
Dépenses		BP 2024	Recettes		BP 2024
002	Déficit n-1		002	Excédent n-1	97 553,79 €
6045	Etudes	15 000 €	7015	Ventes lots - lot 11	22 915,00 €
605	Travaux macrolot 2	150 000 €	7015	Vente bande de terrain	6 000,00 €
6611	Frais d'intérêts	7 000 €			
627	Frais bancaire	200 €			
657363	Virt BP Commune	20 535 €	70878	Rembt des VRD macrolot 1	13 702,00 €
65888	Régul TVA	10 €	7588	Régul TVA	10,00 €
	Sous total				
71355-042	Variation stock	140 180,79 €	71355-042	Variation de stock	192 745,00 €
Total		332 925,79 €	Total		332 925,79 €
BP - Investissement					
Dépenses		BP 2024	Recettes		BP 2024
001	Déficit investissement	263 907,40 €	001	Excédent investissement	
1641	Prêts			Prêt relais	316 471,61 €
3555-040	Variation de stock	192 745,00 €	3555-040	Variation de stock	140 180,79 €
Total		456 652,40 €	Total		456 652,40 €

Le conseil municipal se prononce sur le vote du budget annexe 2024. L'équilibre par section de ce budget 2024 s'établit comme suit :

Fonctionnement dépenses/recettes : 332 925.79 euros

Investissement dépenses/recettes : 456 652.40 euros

Adopté à l'unanimité par les membres présents, tel que présenté.

7°) Ligne de trésorerie - Renouvellement

Dans l'attente des versements de subventions des travaux réalisés en 2022, il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie avec la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De demander à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie une ligne de trésorerie ayant les caractéristiques suivantes :
 - o Montant : 200 000 €
 - o Taux : Les intérêts seront calculés sur les utilisations au taux indexé sur Taux indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenné 1 mois civil (valeur de l'index neutralisée à 0% à la baisse), augmenté d'une marge de 0.80 %.
 - o Durée : 12 mois
 - o Frais de dossier : 200 euros
- De prendre l'engagement pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des charges correspondantes.
- D'autoriser Mr le Maire ou ses adjoints à signer le contrat et tout acte s'y afférent.

8°) Divers devis à valider

Liste des travaux 2024			Liste des travaux 2024		
Voiries	Dépenses TTC	Entreprise	Batiments/Autres	Dépenses TTC	Entreprise
Cauvinière	10 718,40 €	Genet	Eglise LCE/Tempête (assurance)	10 980,96 €	Bottin
rue de la Source	5 012,40 €	Genet	Eglise HEB - Etude diagnostic	29 081,00 €	Lamare-Pinon
Cour/réfection - Ecole LCE	4 183,80 €	Genet	SDF - LCE Dalles Plafond	2 000,00 €	Cochard Matériaux
Gravier maternelle LCE	600,00 €	Chlorodis	Congélateur cantine Hébécrevon	3 630,12 €	Sovimef
Les Potiers	619,20 €	Guile	Eclairage extérieur - Terrain pétanque	736,48 €	2ed
La Besnardière	5 940,00 €	Guile	Audit énergétiques - Cantine Heb/SDF LCE/ marie annexe	Gratuit SDEM	
La Beaumerie	2 928,00 €	Guile	Portail Ecole maternelle LCE	4 380,00 €	Dupard
Hotel Roussel	948,60 €	Guile	Alarme anti intrusion – Ecole LCE	2 440,56 €	ACI 50
Panneaux Agglomération	4 200,48 €	Urba Sign	Mur - Ecole Hébécrevon	4 378,00 €	Yon
Eclairage		SDEM	Pôle santé - Tempête (assurance)	4 554,00 €	Bottin
			Pôle santé/Peinture	708,00 €	Viger
			Triangle - Automat chaufferie (assurances)	500,00 €	Synergie
			Triangle - Luminaires LED	600,00 €	2ed
			Atelier - Chargeur	4 074,00 €	Blanchard

A l'unanimité, les membres du conseil municipal chargent Mr le maire de signer les devis proposés ci-dessus.

9°) Robot de tonte – Terrain de football

Mr le maire présente un contrat de tonte sur trois ans du terrain de football de Thèreval avec un robot et installation d'une station de référence sur un poteau.

Cout : 2 880 € TTC/an

Contrat d'assurance : 211.49 € TTC/an

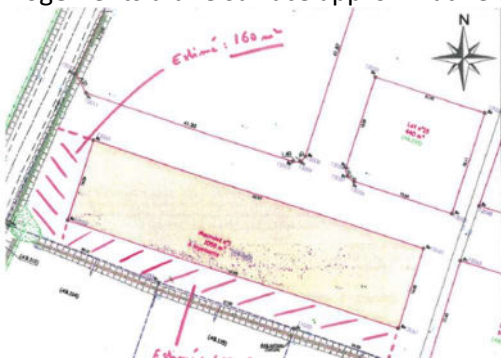
Il informe ses collègues d'une proposition de participation de l'association sportive de Thèreval section football à hauteur de 1000 euros/an.

Après en avoir échangé, les membres du conseil municipal à l'unanimité acceptent

- la proposition de location d'un robot tonte,
- souscrire à un contrat d'assurance auprès de Groupama
- chargent Mr le Maire de signer un avenant à la convention de « mise à disposition des locaux communaux entretien des vestiaires de football » pour que la subvention soit de 3 400 €.

10°) Bande de terrain « Les Ombelles »

Le propriétaire de la macrolot 1 aux Ombelles souhaite acquérir une partie de la parcelle autour des 6 logements d'une surface approximative de 560 m².



Après une visite sur place il est proposé d'accepter la cession de la bande de terrain au prix de 12 €/m², celle-ci fera l'objet d'un bornage et déterminera la surface exacte à vendre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 Approuve la proposition de Mr le maire et fixe le prix de vente à 12 €/m²
 Autorise la cession de la bande de terrain et donne tout pouvoir à Mr le Maire ou ses adjoints pour poursuivre
 L'exécution de la présente délibération et notamment pour signer tous les actes s'y afférents ;
 Dit que les frais de bornage et autres frais liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

11°) Tarifs

Salle des fêtes

Location WE : 180 euros
 Vin d'honneur : 70 euros
 Caution : 140 euros
 Arrhes : 80 euros
 Forfait ménage : 60 euros
 Chauffage du 15/10 au 15/04 : **50 euros**
 Location des couverts : 0,70 euros

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Cantine

	Année scolaire	Repas enfant 1et 2	A partir du 3 ^{ème}	Repas Adulte
Hébécrevon	2015/2024	2,85	2,30	4,10
	Sept 2024	2,85	2,30	4,50
	Sept 2025	2.85	2.30	4.75
LCE	Jusqu'à 2024	2,30	2,30	4,10
	Sept 2024	2,55	2.30	4,50
	Sept 2025	2,85	2.30	4,75

NB : pour les agents de la commune, repas maintenu à 4.10 € en 2024 et 2025
 Ces propositions sont acceptées à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Garderie : inchangé ; soit 0.95 € la demi-heure + gouter offert.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Salle du Triangle :

-	<u>Tarif 1</u> <u>Habitants de THEREVAL</u>	<u>Tarif 2</u> <u>Association Extérieure</u>
▪ <u>Grande salle pour vin d'honneur</u>	<u>70 €</u>	<u>Néant</u>
▪ <u>Grande Salle</u>	<u>Gratuité</u>	<u>300 €</u>
▪ <u>- Petite salle</u>		<u>100 €</u>

MISE À DISPOSITION GRATUITE POUR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES.

FORFAIT : Salle + Bar du Théâtre + Gradins + Chaises + Vidéoprojecteur + matériel + régie.

(hors ménage) 450 € Association extérieure (sans régisseur)

FORFAIT MENAGE : 60 € si pas fait par les utilisateurs

FORFAIT CHAUFFAGE : 50 € (du 1^{er}/10 au 31/03 suivant la météo)

ARRHES A VERSER : 30 % du montant de la location

CAUTION : 700 €

Les propositions sont acceptées à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

12°) Rythmes scolaires

Depuis la rentrée scolaire 2018, les écoles sont organisées sur une semaine de 4 jours avec 24 heures de cours hebdomadaire (8h45-12h00 / 12h00 – 13h45 / 13h45-16h30), par dérogation à la semaine de 4.5 jours. Compte tenu de ce statut dérogatoire, tous les 3 ans, la commune est réinterrogée par les services de l'éducation nationale sur le maintien ou non de cette organisation sur 4 jours.

Les associations des parents d'élèves ont été interrogées, et souhaitent le maintien à la semaine de 4 jours.

Après en avoir échangé, le conseil municipal à l'unanimité, décide de demander le maintien de la semaine à 4 jours sur les écoles de la commune.

13°) Lotissement LCE

Mr le maire propose de nommer le lotissement situé dans le bourg de la chapelle enjurer, et ainsi donner ce nom à la rue.

Plusieurs propositions :

- **Les Olympiades**
- **Raoul Dautry**
- **Alfred Mosselman**
- **Gustave Flaubert**
- **Francis Fontaine**

Après en avoir échangé, les membres du conseil municipal décident de retenir de nom de « Raoul Dautry », Ministre de la reconstruction en juillet 1944.

14°) Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR)

Mr le maire indique qu'il est nécessaire d'identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

Ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance des projets d'énergies renouvelables déjà installée.

Après en avoir échangé,

A l'unanimité, le conseil municipal

Définit comme zone d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe

VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Mme Perrine Serre, Secrétaire générale et référente préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels

nécessaires à la transition énergétique, du département de la Manche, ainsi qu'à l'établissement public de coopération intercommunale dont elles sont membres et le cas échéant, à l'établissement public mentionné à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme.

- VALIDE LE PRINCIPE de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

15°) Bande de terrain « La picardière »

Le propriétaire d'une maison situé au village de la picardière ne peut pas se mettre en conformité pour son assainissement sans avoir une extension de son terrain.

Après une visite sur place il est proposé d'accepter la cession de la bande de terrain au prix de 1 €/m², d'une surface approximative de 100 m² celle-ci fera l'objet d'un bornage et déterminera la surface exacte à vendre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la proposition de Mr le maire et fixe le prix de vente à 1 €/m²

Autorise la cession de la bande de terrain et donne tout pouvoir à Mr le Maire ou ses adjoints pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment pour signer tous les actes s'y afférents ;

Dit que les frais de bornage et autres frais liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

16°) Remboursement chèques EDF

Monsieur le Maire fait part d'un remboursement de la part d'EDF concernant les dépenses énergétiques :

- 6 020.62 euros pour la salle du Triangle
- 49 284.06 euros pour les bâtiments communaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Autorise le Maire à encaisser les chèques d'EDF d'un montant global de 55 304.68 euros sur le budget principal.

17°) Extension d'un élevage laitier et mise à jour du plan d'épandage.

Présentation par Mrs LEMERAY

Mr le Maire accueille Mrs LEMERAY Mickael et Paul, agriculteurs sur la commune afin qu'ils puissent présenter leur projet d'extension d'un élevage laitier et la mise à jour du plan d'épandage.

Une consultation du public d'une durée de 4 semaines est ouverte du mardi 12 mars au mardi 9 avril 2024 en mairie pour

- Extension d'un élevage laitier de 180 à 280 vaches laitières sur le site principal
- Aménagement d'un hangar de stockage en aire paillée intégrale pour le couchage de génisses de renouvellement sur le site secondaire de la Hersière à moins de 35 mètres d'un cours d'eau
- Extension de la stabulation en logettes des vaches laitières avec création de nouvelles logettes
- Création d'une fosse complémentaire de stockage de lisier produit du site principal
- Mise à jour du plan d'épandage.

Les eaux pluviales de toiture au minimum des extensions et des eaux pluviales ruisselant sur les silos seront orientés vers un bassin de régulation des eaux pluviales.

Après échange, Mr le maire demande le retrait de Mrs LEMERAY afin que le conseil municipal puisse émettre un avis sur ce projet.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à la demande d'enregistrement pour l'élevage de vaches laitières du GAEC DE L HOTEL GLINEL.

18°) Informations et questions diverses

Page facebook : Régine HERVIEU présente la page facebook de la commune de Thèreval, qui sera entièrement gérée par les élus.

Fin de séance 22h20

Le Maire, Gilles QUINQUENEL	La Secrétaire, Nelly VILLEDIEU